



NAO 2026 : SUD signe, mais...



Explication d'une signature en trompe l'œil.

Petit rappel, la NAO est une obligation légale faite à toutes les entreprises de plus de 50 salariés de négocier avec les organisations syndicales sur la rémunération. La direction aurait-elle enfin mis sur la table une proposition satisfaisante permettant de redonner une once de pouvoir d'achat étiolée par plusieurs années d'inflation galopante ? Aucunement si l'on observe le fossé entre les demandes des OS et la faiblesse de l'accord proposé.

Pour ce qui est des demandes SUD, la principale portait, comme chaque année, sur **une augmentation collective en réévaluant la mesure NAO 2026, incluant tous les nouveaux entrants depuis le 1er janvier 2024** (injustement écartés par une interprétation douteuse de la NAO 2023). Parallèlement, nous avions demandé **la préservation du nombre de mesures CSC/CPS** pour maintenir les augmentations individuelles prévues dans notre accord collectif ainsi que de nombreuses améliorations attendues depuis des années pour certains métiers.

Las, l'accord mis sur la table ne comporte aucune mesure générale. Les réelles incertitudes budgétaires, menaces permanentes planant sur l'avenir de Radio France, bloquent, d'après la direction, ses velléités d'amélioration des rémunérations. Que penser alors de la PPV (*prime de partage de la valeur / ex-prime Macron*) dégagée en décembre et absolument pas évoquée lors de cette NAO ? Alors même que cette somme aurait pu irriguer nos discussions et apporter enfin une pérennisation de ce réel progrès que constituait le *forfait NAO 2023*, elle a totalement échappé au champ de la négociation, laissant la direction abonder les salaires de décembre 2025 dans l'urgence.

Dans ce cas, **pourquoi** diable SUD a signé cet accord ?

Pour une raison simple, ce sont **nos adhérents** - que nous avons consultés, comme tous les ans ainsi qu'à chaque décision importante - qui **ont pris cette décision**.

Peut-être avaient-ils en mémoire la mystification de la NAO 2025 – non signée par SUD ainsi que par la majorité des OS - où la direction avait retiré de l'accord les maigres mesures favorables aux bas salaires : hausse des barèmes minimum CDDU et du forfait pompier ?

Cette année, l'enjeu est : hausse de 5% du barème minima des CDDU, promesse d'une négociation sur la mobilité durable (enfin !) et légère augmentation de l'enveloppe consacrée aux CSC et CPS.

Que restera-t-il de cela dans les mesures unilatérales de la direction en cas de non signature par une majorité des organisations syndicales ? Nul ne le sait car la direction a refusé de les communiquer malgré nos demandes.

Ce risque n'a pas été pris par nos adhérents, SUD l'assume parfaitement.

Quel que soit le résultat d'une édition 2026 de la NAO bien trop maigre, SUD continuera à se battre pour obtenir une politique de rémunération à la hauteur de l'engagement des salariés de Radio France.

Paris, le 27 janvier 2026

